

Réf: Dossier N° : 002824

Avis de constitution

SOCIETE « MURALISTE »

Siège social : Abidjan Cocody Riviera Palmeraie lot 688 ilot 75 section IY, parcelle 177 21 bp 1126 abidjan 21

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11 janvier 2021 , et enregistrés au CEPICI le 22 mars 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: « MURALISTE »

Objet: BTP, PAYSAGISTE, SECURITE, COMMERCE GENERAL, IMPORT-EXPORT, NEGOCE, TRANSPORT LOGISTIQUE ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL : - L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES.- L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. - LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE.- LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE- ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET

Capital social: 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan Cocody Riviera Palmeraie lot 688 ilot 75 section IY, parcelle 177 21 bp 1126 abidjan 21

GÉRANT: Mr YOUZAN Ballo Bi André Lizie Messin

RCCM: n°CI-ABJ-03-2021-B13-01761 du 25/05/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°11557/GTCA/RC/2021 du 25/05/2021

Pour Avis

Le CEPICI

